

TOURING AUTOMOBILES

Société anonyme au capital de 250 000 francs

Siège social : Rue Armand BORILLI
Z.A. La Pioline
13290 LES MILLES

RCS AIX EN PROVENCE B 335 352 191 / 86 B 275

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

D'ADMINISTRATION DU 15 JUILLET 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, et le quinze juillet, à onze heures, le conseil d'administration s'est réuni, au siège social, sur convocation verbale de son président.

Sont présents :

- Monsieur LEYDET Philippe, Président du Conseil d'Administration,
- Madame AVOSSA Suzanne épouse LEYDET, Administrateur.

En conséquence, Monsieur LEYDET Philippe, président du conseil d'administration, constate que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion du conseil est adopté à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président rappelle que le conseil est appelé à délibérer sur les questions suivantes figurant à l'ordre du jour.

- Nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Pierre LEYDET, décédé ;
- Agrément à une cession d'actions ;
- Décès du Directeur Général ;
- Convocation de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

SL
R
DÉPOT GTC AIX N°1843 DU

RCS 335 352 191

14 NOV. 1997

86 B 275

NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR

Monsieur le président expose au conseil que suite au décès de Monsieur LEYDET Pierre, intervenu le 14 juillet 1997, le nombre d'Administrateur en fonction n'est plus que de deux.

Il est donc nécessaire de réunir au plus tôt l'assemblée générale afin de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de proposer au vote des actionnaires la nomination de la S.C.I. BORRILLI, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 F, ayant son siège social Z.A. La Pioline, Rue Armand BORRILLI, 13290 LES MILLES, immatriculée au R.C.S. d'AIX EN PROVENCE sous le numéro D 382 691 061 (91 D 295), représentée par Madame Gisèle SARDA, co-gérante, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur LEYDET Pierre.

AGREMENT A UNE CESSION D'ACTIONS

Compte tenu de ce qui précède, Madame Suzanne LEYDET envisage de céder 5 actions lui appartenant au profit de la S.C.I. BORRILLI.

Aux termes de l'article 13 des statuts, cette cession doit être autorisée par le conseil d'Administration.

A l'unanimité, le conseil autorise la cession de 5 actions appartenant à Madame Suzanne LEYDET au profit de la S.C.I. BORRILLI, et agréée par là-même cette société en qualité de nouvel actionnaire de la S.A. TOURING AUTOMOBILES.

DECES DU DIRECTEUR GENERAL

Monsieur le Président rappelle au conseil que Monsieur Pierre LEYDET assumait également un mandat de Directeur Général au sein de la société.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil décide de ne pas pourvoir à son remplacement dans l'immédiat.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le conseil décide de convoquer les actionnaires en assemblée générale ordinaire annuelle le 31 juillet 1997 à 14 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs à donner.

SL
fr

RAPPORT - RESOLUTIONS

Le conseil arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'assemblée, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires. Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du commissaire aux comptes dans les plus courts délais.

COMMUNICATION AUX ACTIONNAIRES

Le conseil charge son président de prendre toutes mesures utiles en vue de permettre aux actionnaires d'exercer leur droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 heures 30.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un administrateur.

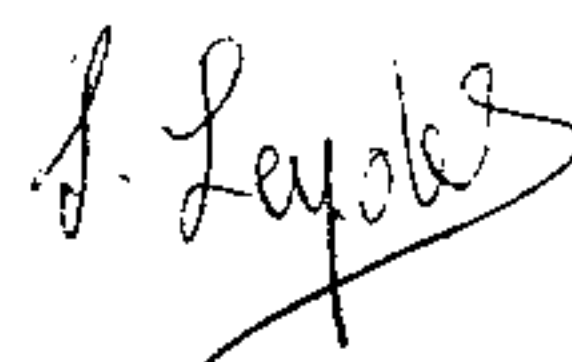
Le président

Philippe LEYDET



Un administrateur

Suzanne LEYDET



TOURING AUTOMOBILES

Société anonyme au capital de 250 000 francs

Siège social : Rue Armand BORILLI
Z.A. La Pioline
13290 LES MILLES

RCS AIX EN PROVENCE B 335 352 191 / 86 B 275

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE DU 31 JUILLET 1997

L'an mil neuf cent quatre vingt dix-sept, et le trente et un juillet, à quatorze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration suivant lettres en date du 15 juillet 1997.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Philippe LEYDET préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Madame Suzanne LEYDET et Madame Gisèle SARDA, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelées comme scrutateurs.

Madame Marie-Martine KERKHOVE est choisie comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 2.495 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

SL
R G *[signature]*

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- les copies des lettres de convocation,
- le rapport du conseil d'administration,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le président déclare que le rapport du conseil d'administration, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs à donner.

Le président donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Cette lecture terminée, il ouvre la discussion.

Personne ne demande la parole.

Le président met alors successivement aux voix les résolutions suivantes :

SL
D. G. met

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer la S.C.I. BORRILLI, Société Civile Immobilière au capital de 1.000 F, ayant son siège social Z.A. La Pioline, Rue Armand BORRILLI, 13290 LES MILLES, immatriculée au R.C.S. d'AIX EN PROVENCE sous le numéro D 382 691 061 (91 D 295), représentée par Madame Gisèle SARDA, co-gérante, en qualité d'administrateur, en remplacement de Monsieur LEYDET Pierre, décédé le 14 juillet 1997, pour la durée du mandat restant à courir de ce dernier, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2000.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 2495 voix
CONTRE : .../... voix
ABSTENTION : .../... voix

Cette résolution est ...a...adoptée...

Madame Gisèle SARDA, présente à l'assemblée, déclare accepter le mandat d'administrateur qui vient d'être confié à la S.C.I. BORRILLI, en précisant qu'elle n'est pas titulaire de plus de huit mandats d'administrateur et qu'elle n'est frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est mise aux voix :

POUR : 2495 voix
CONTRE : .../... voix
ABSTENTION : .../... voix

Cette résolution est a...adoptée.....

SL
R. G. meq

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

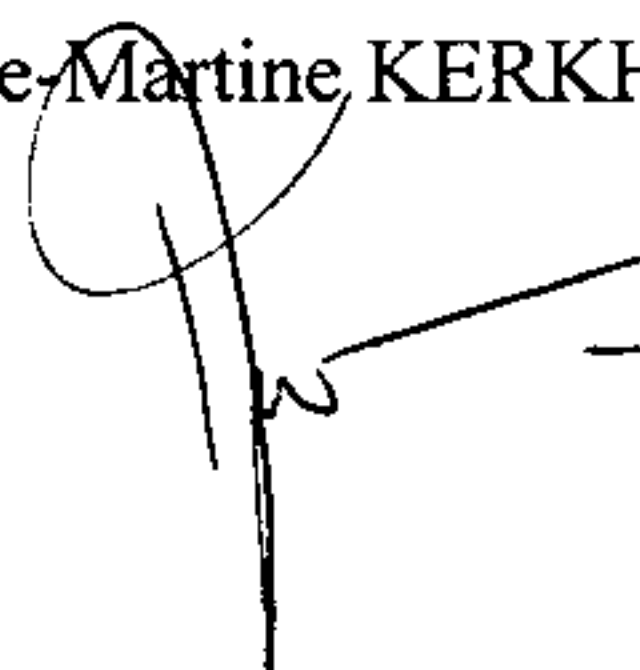
Le président

Philippe LEYDET



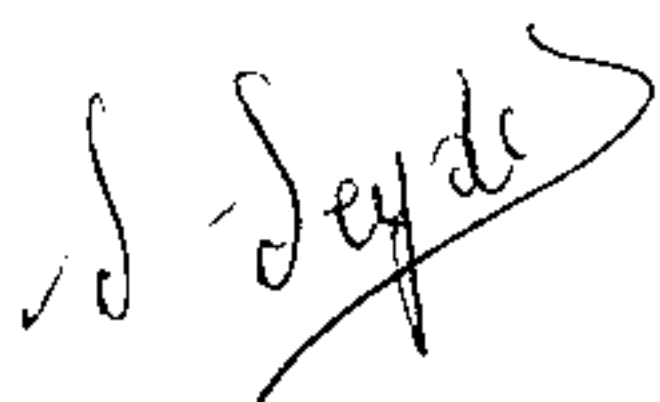
La secrétaire

Marie-Martine KERKHOVE



Les scrutateurs

Suzanne LEYDET



Gisèle SARDA

